

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 09 juin 2023

N°DC-2023-28

Conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Objet : Décision modificative n°1 – Budget principal 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi neuf juin à dix-huit heures et trente-minutes le Conseil municipal, dûment convoqué le lundi 05 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le cinq juin deux mille vingt-trois.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, M. Gilles DRÉANO, Mme Marie-Bernard BROUDIC, Mme Laurence MORVAN, M. Daniel DURAND, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Sandrine OLLIC, M. Christian BARBIER, Mme Sylvaine LE GALLO, Mme Marie-Laure GAIN, M. Sébastien CHENAIS, Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Fabien LORIC, Mme Carole MIANNAY, Mme Isabelle TAINGUY, M. Sébastien BOURDAIS

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS : M. Franck JOSSO donne pouvoir à M. Gilles DREANO

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure GAIN

Afin de régulariser certaines écritures comptables, il convient de prendre une décision modificative au budget principal 2023 à la demande du service de gestion comptable de Vannes (Trésorerie).

En effet, Monsieur le Maire rappelle que le passage de la commune de Colpo à la nomenclature M57 prévoit l'amortissement, pour l'année en cours, à partir de cette année 2023, des biens amortissables.

La commune ne disposant pas d'assez de crédits budgétaires, spécifiquement au chapitre 042, il convient d'abonder ce chapitre en ce sens de façon suivante :

FD => 6811/042 dotations aux amortissements / Opération d'ordre de transfert entre sections => + 2 000.00 €

FD => 023 virement à la section d'investissement => - 2 000.00 €

RI => 28031/042 amortissement frais d'étude / Opérations d'ordre de transfert entre sections => - 1 600.00 €

RI => 280415342/042 amortissement autres regroupements – bâtiments et installations / Opérations d'ordre de transfert entre sections => - 400.00 €

RI => 28046/042 amortissement attributions de compensations d'investissement / Opérations d'ordre de transfert entre sections => + 4 000.00 €

RI => 021 virement à la section de fonctionnement => - 2 000.00 €

Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Affiché le **13 JUIN 2023**

ID : 056-215600420-20230612-DEL20230609_28-BF

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 telle que définie ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les virement et inscriptions nouvelles conformément au tableau proposé ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

